



Fiche d'information

Date :

30.10.2019

Rapport national sur la qualité et la sécurité des soins – Améliorer la qualité et la sécurité des soins en Suisse

1. Contexte

En adoptant la stratégie en matière de qualité (2009) et le rapport sur sa concrétisation (2011), le Conseil fédéral a jeté des bases solides pour mener ses activités dans ce domaine et pour la révision de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) concernant le renforcement de la qualité et de l'économicité.

2. Le rapport

En juin 2018, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a chargé MM. Charles Vincent et Anthony Staines de rédiger un rapport national sur la qualité et la sécurité des soins. Ce document s'appuie sur deux revues de la littérature et 26 rapports succincts (« short reports »).

Ses messages principaux sont les suivants :

- **Transparence**

Le rapport national relève l'existence d'indicateurs nationaux (OFSP, ANQ, Swissnoso) mais estime que, comparés aux autres pays européens, ils semblent très peu nombreux. Les systèmes de monitoring sont dès lors trop peu nombreux pour évaluer la qualité des soins en Suisse. Un effort national est nécessaire pour améliorer la disponibilité de données exploitables. Un ensemble complet d'indicateurs de qualité et de sécurité destiné au système de santé suisse est requis.

- **Qualité en Suisse**

D'après les informations disponibles, le niveau général de soins est sensiblement équivalent à celui des autres systèmes de santé performants, quoique bien plus coûteux. Une étude relève que 10 % des patients hospitalisés sont victimes d'un événement indésirable (adverse event), dont la moitié est évitable. Beaucoup de ces événements indésirables concernent la médication et les infections nosocomiales. Toutefois, il manque de données nationales sur les événements indésirables dans l'ensemble du système de santé suisse.

- **Mesures visant à améliorer la qualité**

La plupart des études et des mesures d'amélioration menées dans le pays n'ont qu'une faible envergure, sont limitées dans leur portée et ne mesurent pas de façon fiable l'impact clinique de la plupart des interventions. La viabilité à long terme des améliorations apportées n'est que rarement étudiée. Les programmes nationaux sont des initiatives importantes, mais ils ont eux aussi une portée assez réduite, avec un nombre limité d'institutions participantes.

Les directives concernant le traitement des erreurs médicales sont évaluées comme très hétérogènes et leur mise en œuvre aléatoire. Une politique nationale s'avère nécessaire, ainsi que le soutien aux patients, proches et professionnels impliqués dans des événements indésirables. Une coordination accrue à l'échelle nationale des agences et de l'assurance qualité faciliterait grandement les programmes d'amélioration nationaux et régionaux. L'intégration et la coordination des soins sont un défi pour tout le système de santé qui doit prendre en charge un nombre croissant de patients complexes.

- **Aptitude à la mise en œuvre**

Les conditions cadres et les compétences pour la mise en œuvre de l'amélioration de la qualité (leadership, culture de la sécurité, formation, ressources, données, communication, etc.) sont développées de manière très variable en Suisse. Les connaissances et les compétences liées à l'amélioration de la qualité devraient être intégrées dans les exigences professionnelles de base. L'adoption du rôle de leader de la qualité par tous les responsables soutiendrait la culture de la sécurité et son développement dans les organisations de soins.

- **Gouvernance**

La complexité du réseau de responsabilités de la Confédération suisse, de ses cantons, des fournisseurs de soins et des assureurs rend difficile la mise en place d'interventions à grande échelle visant à améliorer la qualité et la sécurité dans le domaine de la santé publique. Une approche intégrée commune doit être adoptée par toutes les parties prenantes. L'amélioration de la qualité nécessite des réglementations systématiques et contraignantes à différents niveaux : fournisseurs de prestations, partenaires tarifaires, cantons et Confédération.

3. Prochaines étapes

Le rapport émet de nombreuses recommandations importantes, que l'OFSP soutient.

Dès 2021, les partenaires tarifaires devront prévoir, dans leurs conventions de qualité, des mesures d'amélioration contraignantes destinées aux fournisseurs de prestations ; ils devront également les publier. Le Conseil fédéral fixera le cadre stratégique. La Commission fédérale pour la qualité veillera à ce que les mesures visant à améliorer la qualité soient suffisantes, systématiques et durables.

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique
Communication, tél. 058 462 95 05
media@bag.admin.ch

Informations complémentaires :

Office fédérale de la santé publique, section Médias et communication, media@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch.